



Collectif Nivernais Agriculture Durable
N° déclaration W583000264
30, rue des Morins
Les Morins
58320 – Germigny/Loire
genevieveomessa58@gmail.com

Objet :

Enquête publique parc photovoltaïque
Avril sur Loire

Germigny, le 20 octobre 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci après les observations du Collectif Nivernais pour une agriculture Durable :

Nous assistons actuellement à un emballement médiatique, politique, capitaliste pour la production d'énergies que l'on dit renouvelables. Les projets de parcs photovoltaïques au sol sur terres agricoles ou naturelles ou forestières en font partie. Sous l'influence des tenants d'une agriculture industrielle et productiviste, nous assistons à une transformation des campagnes : méthanisation, champs d'éoliennes, productions à finalité d'éthanol, de « bio fuel », production de matière plastique (diverses céréales et pomme de terre, ...), et maintenant production d'électricité par du photo-voltaïque au sol.

Le futur ne peut pas être la continuité du présent. Vouloir passer du véhicule au carburant fossile au véhicule électrique ou hydrogène fait peser sur la planète des menaces toutes aussi importantes. Cette course à l'énergie apparaît folle et non durable. La prédation sur les ressources naturelles qu'elle entraîne n'a jamais été aussi forte avec ses conséquences sur la planète et le climat maintenant bien connus. Il faudrait d'abord se poser la question du pourquoi, il faut toujours plus d'énergie dans notre société.

Certes il faut une transition énergétique pour abandonner la consommation d'énergies fossiles, mais ne pas tomber dans l'excès et la précipitation qui a conduit à remplacer le charbon par le fuel, puis le fuel par le gaz et le nucléaire pour aujourd'hui tomber dans une impasse.

70 % de la consommation énergétique en France est due au résidentiel et au transport. Une véritable transition énergétique commence par la réduction des consommations dans ces domaines. Or depuis plus de quinze ans que le changement climatique est devenu un phénomène qui impacte nos vies et notre mode de vie rien n'a vraiment été réalisé. Comment être sobre en énergie quand on habite une passoire énergétique ? La transition repose sur des politiques qui

devrait être plus volontaires dans l'organisation du territoire, pour réduire les besoins en transport et dans l'accompagnement du résidentiel et du tertiaire, pour rendre les bâtiments sobres en énergie. Il devient absurde de vouloir poursuivre les usages actuels à base d'énergies fossiles par de l'électricité. Il semblerait que ce soit pourtant la volonté de notre gouvernement. Ne tombons pas dans ce panneau.

Sobriété et efficacité énergétiques se construisent patiemment et solidement comme nous l'indique le scénario Négawatt : <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022>. Ce scénario reconnu comme réaliste, puisque même RTE (réseau transport de l'électricité) s'en inspire, nous indique qu'il n'est point besoin de faire du photo-voltaïque au sol sur des terres agricoles pour couvrir les besoins en électricité.

En effet, le photovoltaïque doit être implanté en priorité et essentiellement sur les espaces artificialisés. Par exemple dans la Nièvre, le SCOT de Nevers montre dans une étude que sur la centaine de communes qui le compose, 800 ha déjà artificialisés sont disponibles pour des installations photo voltaïques. Le département de la Nièvre lance, avec le SIEEEN, une étude similaire sur le reste du département. La DDT de la Nièvre dans son « Guide des projets photovoltaïques dans la Nièvre : cadre réglementaire et recommandations aux porteurs de projet » paru en mars 2022, indique que « *les implantations en zone agricoles ou naturelles constituent un dernier recours* ».

Le SRADETT Bourgogne Franche Comté :

<https://abcdelib.de.bourgognefranchecomte.fr/SRADDET-adoption/>

fixe des objectifs pour 2030 en matière de photovoltaïque qui pourraient être réalisés pour la Nièvre sur des surfaces artificialisées donc sans faire appel aux terres agricoles.

Ce SRADETT, tout comme la PPE (loi de programmation pluriannuelle des énergies) précisent que les installations photo voltaïques doivent être réalisées en premier lieu sur des zones artificialisées (la zone agricole doit rester l'exception).

L'ADEME démontre qu'en utilisant les friches industrielles et les parkings on pourrait produire 53 GW. Elle évalue le potentiel de toitures industrielles à 123 GW soit au total 176 GW bien plus que l'objectif actuel du gouvernement fixé à 100 GW (loi PPE fixe 44 GW en 2028). Tout cela sans compter les toits des habitations des particuliers.

Ouvrir facilement le photovoltaïque sur zones agricoles empêche les projets sur zones artificialisées. Alors pourquoi commencer par les terres agricoles dans la Nièvre ?

Cet engouement actuel pour le photovoltaïque au sol pose la question de la souveraineté alimentaire de la France, alors que nous ne disposons que de quelques semaines de marge pour

l'alimentation du pays. Les terres agricoles doivent rester entièrement dédiées à l'agriculture nourricière. C'est la véritable indépendance de notre pays.

Le photovoltaïque au sol altère considérablement la biodiversité. La clôture intégrale des parcs entraîne de nouvelles fragmentations du territoire. La circulation des espèces est entravée. Cela entraîne la prolifération de certaines espèces à l'intérieur des parcs faute de prédateurs. Des études aux Etats Unis montrent que cette raréfaction de la diversité biologique provoque la prolifération de virus, de bactéries, source de pandémies. Or si ce parc est autorisé bien d'autres le seront et cet ensemble deviendra critique pour la biodiversité.

Le photovoltaïque au sol altère les sols :

Une étude italienne a été réalisée en mars 2022, à Montalto di Castro, province de Viterbo, Italie centrale. Dans cette zone, la texture des sols variait d'argile à loam sableux. Les principaux résultats ont montré que sept années de couverture du sol par des panneaux modifiaient la fertilité du sol avec une réduction significative de la capacité de rétention d'eau et de la température du sol, tandis que la conductivité électrique (CE) et le pH augmentaient. De plus, sous les panneaux, la matière organique du sol a été considérablement réduite induisant une diminution parallèle de l'activité microbienne.

En France les études sur les conséquences des parcs photovoltaïques au sol pour l'agriculture sont encore balbutiantes. Le principe de précaution voudrait que l'on attende les résultats avant de se lancer promptement. D'autant plus que la priorité reste l'installation de photovoltaïque sur les zones artificialisées ou couvertes.

Le photovoltaïque au sol altère considérablement le paysage, même si un cordon de haies est disposé à quelques endroits. A laisser s'installer ces parcs photovoltaïques, nous allons droit au rejet du photovoltaïque dans son ensemble par la population, comme cela s'est fait pour l'éolien.

L'agrivoltaïsme

Cette notion inventée récemment par les tenants d'une agriculture productiviste et industrielle et formalisée par l'ADEME, nous la récusons. Elle entre en contradiction avec les démarches de transition écologique. En agriculture, les circuits alimentaires impliquent des rapports renouvelés avec la terre nourricière, l'eau, la biodiversité, et les paysages.

Pour un propriétaire foncier, le photovoltaïque au sol rapporte au minimum 10 fois plus qu'un fermage classique. Par conséquent, le prix du foncier agricole augmentera en proportion. Ce phénomène concourt à la croissance de la capitalisation en agriculture empêchant des jeunes ou de nouveaux entrants de reprendre des fermes. Le photovoltaïque au sol entrainera une nouvelle désertification du secteur rural. Moins de cultivateurs avec leur cortège d'emplois induits, il restera quelques prestataires des énergéticiens. Ce phénomène est en cours actuellement avec la

méthanisation, les entreprises d'énergie rachètent les méthaniseurs et les fermes, ne restent alors que des prestataires qui circulent de ferme en ferme.

Le parc Photovoltaïque d'Avril sur Loire ne répond même pas aux critères de l'agrivoltaïsme de la loi AENR :

- Pas d'adaptation au changement climatique : le fait de faire pousser de l'herbe au lieu de cultures ne constitue pas une adaptation
- Aucun accès à une protection contre les aléas : faire sécher le foin dans un séchoir ne protège pas contre l'aléa sécheresse, au contraire, le soleil est maintenant plus présent et facilite le séchage du foin
- Aucune amélioration du bien être animal
- Aucun service agronomique précis pour les besoins des cultures : l'herbe pousse très bien au printemps pour faire du foin, sans avoir besoin de panneaux, bien au contraire

Ce projet n'entre ni dans l'agrivoltaïsme ni dans un projet agricole. C'est un projet de propriétaire à la retraite qui souhaite augmenter son profit en mettant des panneaux qui rapporteront 2000 à 3000 euros de l'hectare. Le reste n'est qu'un alibi pour faire passer le projet.

Un des parcs se situe à proximité (quelques mètres) d'habitation et d'une ferme. Or une telle installation génère des nuisances : bruit des onduleurs, émissions électromagnétiques, ... Accepteriez-vous monsieur le commissaire enquêteur d'habiter aussi près d'un parc photovoltaïque ? Peut-on obliger à autrui ce que l'on récuse pour soi ?

La commune d'Avril sur Loire est située dans le périmètre du SCOT de Nevers, or le point 4.3 du document d'objectifs n'accepte pas les panneaux photovoltaïque au sol sur terres agricoles ou naturelles.

Nous ne pouvons nous résoudre au conformisme ambiant vers une production photovoltaïque sur terres agricoles ou naturelles aux conséquences multiples et néfastes sur l'agriculture et sur l'environnement. En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de rendre **un avis défavorable** à ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Pierre Kaluzny

Vice-président